

COMMUNIQUE



Trottinettes électriques : m2A et la Direction départementale des territoires organisent une opération « Alternative à la sanction »

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), laboratoire européen des mobilités, a compétence en matière de prévention et de sécurité routière. Elle met en œuvre chaque année, aux côtés des pouvoirs publics, des actions dans les champs de l'éducation et de la prévention en matière de sécurité routière. Ainsi, jeudi 11 avril 2024, dans la continuité de la campagne de prévention initiée en 2023 sur le bon usage des trottinettes électriques, m2A a mené, en partenariat avec la Direction départementale des territoires (DDT) du Haut-Rhin, une opération « Alternative à la sanction » visant à sensibiliser les usagers contrevenants des trottinettes électriques.

m2A partenaire de l'Etat pour sensibiliser le public à l'usage des trottinettes électriques



m2A s'implique fortement dans la politique de prévention et de sécurité routière aux côtés de l'Etat, notamment en participant régulièrement aux instances de réflexion et de pilotage de la Préfecture du Haut-Rhin.

Une campagne de sécurité routière m2A/Préfecture du Haut-Rhin sur le bon usage des trottinettes électriques a ainsi été réalisée en 2023, avec pour objectif de sensibiliser l'ensemble des usagers des trottinettes électriques à la réglementation en vigueur, à l'équipement obligatoire et celui qui est recommandé, ainsi qu'au cadre légal relatif au bon usage de cette mobilité douce de sorte à faire cohabiter l'ensemble des usagers de la route dans le respect de la réglementation et des consignes de sécurité qui s'imposent à chacun.

En partenariat avec m2A, les polices municipales, les services de prévention et de sécurité des communes de l'Agglomération, ainsi que les forces publiques de sécurité, sont mobilisés pour associer à cette campagne des actions de prévention routière auprès de tous les publics. **Objectif : rappeler que les règles de sécurité routière s'appliquent également aux trottinettes électriques.**

La réglementation à respecter en matière d'usage des trottinettes électriques

Depuis le décret du 31 août 2023 relatif à la réglementation des engins de déplacement personnel motorisés :

- l'**âge minimal** pour conduire les engins de déplacement personnel motorisés, dont les trottinettes électriques, est **relevé de 12 à 14 ans**,
- la circulation de ces engins comme de cyclomobiles légers sur une **voie de circulation qui leur est interdite**, ainsi que le **transport de passager** sur ces engins, sont désormais sanctionnés d'une contravention de 4^e classe, soit une **contravention de 135€** (contre 35€ précédemment).

Concernant plus spécifiquement l'usage de la trottinette électrique, il faut impérativement :

- **circuler à moins de 25km/h**,
 - **ne pas circuler sur les trottoirs**,
 - **ne pas porter d'écouteurs ou téléphoner**,
 - **ne pas être sous emprise d'alcool ou stupéfiants**,
 - **souscrire une assurance**,
 - **et circuler sur les voies autorisées !**
- En agglomération, les usagers doivent emprunter les bandes et les pistes cyclables existantes. En dehors, il faut uniquement emprunter les voies limitées à 50 km/h maximum, en évitant les voies de Tramway. Hors agglomération, il faut emprunter les voies vertes et les pistes cyclables.



Une opération partenariale d'« alternative à la sanction » menée sur 3 communes

Impulsée par le service Prévention de la délinquance et Sécurité de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) et le bureau de coordination de la sécurité routière de la Direction départementale des territoires (DDT) du Haut-Rhin, cette opération associe :

- le **Parquet du Tribunal judiciaire de Mulhouse**,
- la **Gendarmerie nationale** sur la zone « gendarmerie », notamment via la participation de l'escadron départemental de sécurité routière du Haut-Rhin (EDSR),
- les **intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR)** du Haut-Rhin,
- la **Police nationale** en zone « police »,
- et les **Polices municipales** de 3 communes de l'Agglomération : Illzach, Mulhouse et Riedisheim.

Cette opération « Alternative à la sanction », organisée concomitamment sur les trois communes de m2A le jeudi 11 avril, avait pour vocation d'informer les usagers de trottinettes électriques sur la réglementation en vigueur et leur bon usage, en laissant le choix aux potentiels contrevenants entre une sensibilisation par les Intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) ou le règlement d'une amende, sur la base d'une liste d'infractions spécifiquement déterminées en amont par le Parquet de Mulhouse et visant également les cyclistes.

Un bilan positif pour cette 1^{re} opération « Alternative à la sanction » menée le 11 avril

Menée en partenariat ce jeudi 11 avril 2024, l'opération « Alternative à la sanction » a permis de sensibiliser plusieurs potentiels contrevenants, et davantage encore puisque les parents des mineurs interpellés étaient contactés et conviés à assister à un stage de sensibilisation de leur enfant, mené par les intervenants départementaux de sécurité routière.



Pour la zone gendarmerie :

A Illzach, l'opération s'est déroulée de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00, avec le concours de la Gendarmerie, mobile aux alentours de l'Espace 110, et des intervenants départementaux de sécurité routière installés dans les locaux de la police municipale d'Illzach.

Au total, **35 contrôles ont été réalisés** auprès d'usagers de vélos et d'engins de déplacement personnel motorisés (EPDM), **parmi lesquels 6 étaient en infraction et se sont vus proposer une alternative à la sanction :**

- **2 stages de sensibilisation** ont été menés auprès d'un usager de trottinette électrique avec passager et d'un cycliste pour port d'oreillettes,
- 4 verbalisations ont été réalisées suite à un refus du stage de sensibilisation proposé, pour les faits suivants : port d'oreillettes pour 1 cycliste et 2 usagers de trottinettes électriques, circulation sur le trottoir pour 1 cycliste.

Pour la zone police :

A Mulhouse, l'opération s'est déroulée de 10h00 à 12h00, avec le concours de la Police nationale et de la Police municipale aux alentours de la gare, et celui des intervenants départementaux de sécurité routière installés sur le parvis de la gare.

A Riedisheim, l'opération s'est déroulée de 15h00 à 17h00, avec la participation de la Police nationale effectuant ses opérations de contrôle place Munderkingen et rue Gambetta, et des intervenants départementaux de sécurité routière installés sur la place Munderkingen de Riedisheim.

Au total, **43 contrôles ont été réalisés** auprès d'usagers de vélos et d'engins de déplacement personnel motorisés (EPDM), **parmi eux 15 étaient en infraction et se sont vus proposer une alternative à la sanction :**

- **13 stages de sensibilisation** ont été réalisés pour des faits de circulation sur le trottoir (4 personnes), port d'oreillette (1 personne), absence de catadioptrés (6 personnes), pneumatique non conformes (2 personnes),
- 1 contravention a été donnée pour pneumatique non conforme, et 1 interpellation avec placement en garde à vue pour refus d'obtempérer.